

**COMPTE RENDU COMPLET
DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **GRAND LAVIERS**
Séance du **16 DECEMBRE 2014**

DEPARTEMENT
SOMME

Nombre de membres
– en exercice : 11
_ présents : 10
_ pouvoirs : 0
_ excusés : 0
_ absents : 01
_ votants : 10
- abstentions : 0
- contre : 0
- pour : 10

L'an **deux mil quatorze**, et le **seize Décembre** à **20 heures 00**, le Conseil Municipal cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M MENNESSON Christophe, Maire.

Etaient Présents : M MENNESSON Christophe, Mme BOUJONNIER Denise, M WARGNIER Armel, M ROUFFE Régis, Mrs LETELLIER Serge, DEMARET Gislain, MATTE Julien, BOIS Jean-Jacques, Mme COMPIEGNE Francine, M COZETTE Frédéric

Etait Absent : M ROUSSEL Philippe

M MATTE Julien est nommé secrétaire de séance.

. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Monsieur le Maire présente le contrat actuel d'assurances des garanties statutaires auprès de la SMACL et présente l'offre de GROUPAMA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition de GROUPAMA :

- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2015)
- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires
- Risques garantis : Accidents de service, maladie professionnelle, maladies graves, maladie ordinaire, décès.
- Conditions : taux de 5.09 % et franchise de 10 jours pour la maladie ordinaire.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer les conventions en résultant.

. REMPLACEMENT POTEAUX INCENDIE :

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal qu'il a dû faire remplacer 2 poteaux incendie car ils fuyaient et vu leur ancienneté ils n'étaient pas réparables :

- Poteau Rue du Soleil Levant : 1 614.54 € TTC
- Poteau 2 Rue de Buigny : 1 723.87 € TTC

. ENTRETIEN DES BOUCHES A INCENDIE :

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Véolia nous avisant que depuis le 17/02/2014, ils n'entreprendront plus nos bouches à incendie par le biais du SIAEP de Nouvion En Ponthieu. Ils nous proposent de continuer à bénéficier de leurs services pour un montant de 900 € HT minimum par an. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette offre.

. RAPPORT D'ACTIVITES de la FDE 2013 :

Monsieur le Maire rappelle que chacun a été invité à lire le rapport d'activités 2013 de la Fédération Départementale d'énergie. Le Conseil approuve.

. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET :

Monsieur le Maire propose de prendre cette décision modificative du budget :

COMPTE	BUDGETISE	REALISE	SOLDE	DM DE CE JOUR
Op 28 Clôture stade	2 500	1 539.66	960.34	- 960 €
Op 29 TOITURE Mairie/salle	67 944	4481.60 Etude par Orea	63 462.40	0
Op 30 Eclair public Ancien lotissement	7 093	6 927.51	165.49	- 165 €
2135 Chauffage logement Gadiffet	4 730	4 730	0	0
2151 Radar priorité à droite et chemin Halage	3 738	1800	1 938	- 1 938 €
2158 Matériel et outillage	550	0	550	655 € pour acheter élagueur
2156 Matériel incendie	0	0	0	3 340 € pour remplacer Bornes incendie Rue Buigny et Rue Soleil Levant
2184 Mobilier	600	517.04 Bancs + Tables	82.96	600 € pour guirlandes
2131 Columbarium	0	0	0	3 100 € pour acheter 6 cases columbarium
Recette TLE	170	2 871.84	2 701.84	2 701 €
Subvention Départementale	0	3 277		1 931 €

DONC Dépenses = recettes Soit 4 632 €

2182 Tracteur	0	0	0	30 000 €
021 et 023				30 000 €

Il sera demandé d'autres devis pour le columbarium et des devis sont attendus pour le tracteur.

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

. CONVENTION INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS :

. Monsieur le Maire avise l'assemblée qu'il a renouvelé la convention DDTM pour continuer à bénéficier de leurs services pour l'instruction des demandes d'urbanisme pour la période du 1^{er} Novembre 2014 au 30 Juin 2015

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, la DDTM n'instruira plus nos demandes de permis de construire. La Communauté de Communes créera ce service qui coutera aux Communes 6 € par habitant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec la Communauté de Communes pour bénéficier de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte.

. ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2015 :

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que les élections Départementales auront lieu les 22 et 29 Mars 2015. Il propose de compléter les tableaux de présence au bureau de vote.

. QUESTIONS DIVERSES

. Monsieur le Maire avise l'assemblée qu'il a remboursé l'emprunt de 280 000 € contracté pour l'achat des terrains au lotissement soit la somme de :

- capital : 208 593.65 €
- Indemnités : 342.09 €

. Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal de la somme collectée lors de l'opération brioches réalisée sur la Commune : 518.87 € ainsi que pour le Téléthon organisé par le Comité des Fêtes : 830 €. Il remercie les habitants et les associations pour leur participation et de leur générosité.

. Monsieur le Maire présente les panneaux qui seront installés sur la Commune par la Communauté de Communes dans le cadre du tourisme.

. Monsieur le Maire présente un devis pour l'acquisition de 3 tables et de 6 bancs qui sera à voir au budget 2015.

. Monsieur présente les avis de Droit de Prémption Urbain reçus depuis la dernière réunion.